
**RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL CONSULTATIF SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE
DES ENTREPRISES D'EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT
CANADA**

16^e réunion
Mercredi 2 décembre 2009
à Ottawa, de 8 h 30 à 13 h 30

Présents :

Conseil consultatif sur la RSE

Maureen O'Neil, présidente et chef de la direction, Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé – présidente du Conseil

Randy Gossen, vice-président, Relations d'affaires mondiales, Nexen Inc.

Deanna Rosenswig, associée, Vantage Concepts

David Runnalls, président, Institut international du développement durable

Deep Saini, doyen, Faculté de l'environnement, Université de Waterloo

Jean-Claude Villiard, professeur associé, École nationale d'administration publique (Université du Québec)

David Zussman, Chaire Jarislowsky sur la gestion dans le secteur public, Université d'Ottawa, et commissaire à temps partiel, Commission de la fonction publique du Canada

Absents :

Jean-Louis Roy, président, *Partenariat International*

Ed Waitzer, associé, Stikeman Elliott LLP

Exportation et développement Canada (EDC)

Jim Dinning, président du Conseil

Eric Siegel, président et chef de la direction

Jim McArdle, premier vice-président, Services juridiques, et secrétaire

Ruth Fothergill, chef, Responsabilité des entreprises

Deborah Berger, chef d'équipe, Services consultatifs environnementaux

Yolanda Banks, conseillère principale, Responsabilité sociale des entreprises, Affaires publiques

Invités

Peter Hall, économiste en chef et vice-président, Exportation et développement Canada (EDC)

Marie-Ève Varin-Lacasse, directrice, Services de prêts (Produits diversifiés), EDC

Tim Steed, analyste commercial principal, Systèmes d'affaires & développement (Finances), EDC

Résumé des délibérations

A. Introduction et bienvenue

Maureen O'Neil, présidente du Conseil consultatif sur la RSE et présidente de la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé

La présidente du Conseil déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres. Les membres reconnaissent les contributions fructueuses du conférencier invité au dîner de la veille, M. Daniel Scott, Chaire de recherche du Canada sur le changement mondial et le tourisme, et membre de l'Interdisciplinary Centre for Climate Change, Université de Waterloo, et de Deborah Berger, chef d'équipe, Services consultatifs environnementaux. Ces discussions sur les changements climatiques et sur la position éventuelle d'EDC dans ce domaine ont jeté les bases des délibérations de la réunion.

La présidente du Conseil souhaite la bienvenue au président du Conseil d'EDC, Jim Dinning. Sa participation témoigne de l'importance et de la pertinence de la RSE pour le Conseil d'administration d'EDC.

B. Tour d'horizon du président

Eric Siegel, président et chef de la direction

Eric Siegel présente au Conseil l'évolution des priorités commerciales d'EDC et des questions qui touchent la Société depuis la réunion du Conseil consultatif en juin.

EDC a appuyé pour plus de 80 milliards de dollars d'activités des entreprises canadiennes depuis le début de l'année, soit 6 milliards de dollars de moins qu'en 2008 et un déclin des exportations de 24 %, comparativement à une croissance globale des activités de 10 % en 2008. EDC a ajouté 1 000 nouveaux clients au premier trimestre de 2009 et s'attend à terminer l'année avec 1 500 nouveaux clients, ce qui fera que 8 500 clients auront été servis pendant l'année.

Afin notamment d'atténuer les effets du resserrement du crédit au Canada, le gouvernement du Canada a mis 3 milliards de dollars supplémentaires à la disposition d'EDC et d'autres sociétés d'État financières. EDC répond par l'entremise du Programme de crédit aux entreprises (PCE) du gouvernement. Heureusement, EDC était déjà sur le marché et possédait les compétences et les contacts nécessaires pour donner son appui, en collaboration avec les banques privées, et fournir du crédit. Le modèle canadien fait l'envie d'autres pays. Au Canada, le gouvernement avait déjà en place les structures pour pouvoir réagir face à la crise économique et il n'avait qu'à « ouvrir le robinet »

L'année 2010 devrait être plus difficile. Nous pourrions nous retrouver dans une situation semblable à celle du milieu des années 1980, et le gouvernement devra peut-être intervenir à nouveau dans le secteur bancaire.

Délibérations du Conseil et recommandations

Les membres du Conseil posent quelques questions sur la réaction d'EDC face à la crise économique et à d'autres sujets d'intérêt pour la Société. Eric Siegel donne les réponses ci-dessous.

- Les résultats du Sondage d'opinion auprès des employés biennal d'EDC révèlent un très vif sentiment de fierté et de satisfaction à l'égard d'EDC comme employeur. Les membres du Conseil encouragent EDC à communiquer ces données au Conseil du Trésor fédéral. Ces résultats ont été obtenus pendant une année extrêmement exigeante pour les ressources humaines d'EDC.
- EDC n'a pas assoupli ses règles sur le crédit ni axé ses activités sur des secteurs qui n'étaient pas appuyés auparavant. La Société a cependant pris plus de risques et s'est concentrée davantage dans certains secteurs, comme l'automobile, où elle a assuré davantage les comptes-clients des fournisseurs stratégiques.
- EDC a travaillé en partenariat avec les banques commerciales, et l'utilisation par les banques a été relativement égale.
- Les taux de défaut ont augmenté et nous nous attendons à ce qu'ils augmentent encore l'année prochaine. La liste des prêts douteux d'EDC a doublé, mais ce ne sont pas tous des pertes.
- Les banques commerciales sont moins disposées à financer les projets. Ce financement est mû maintenant par les organismes de crédit à l'exportation et les banques de développement multilatérales.
- Le projet de loi C-300 a continué d'attirer l'attention d'EDC. Jim McArdle a représenté EDC devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international. EDC a aussi parrainé un dialogue sur le rôle des sociétés et les droits de la personne, organisé par l'école de droit Osgoode Hall à l'intention de John Ruggie, représentant spécial des Nations Unies chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises (voir ci-dessous).

C. Tour de table et recommandations

Membres du Conseil

L'un des membres du Conseil brosse le tableau qui suit des difficultés du secteur de l'énergie. Le secteur a trois grands thèmes ou moteurs : la coopération, l'innovation et l'investissement.

- Coopération : une nouvelle dynamique est en train de s'installer dans les relations entre les pétrolières nationales et les pétrolières internationales. Les pétrolières nationales se rendent compte qu'elles doivent s'allier aux pétrolières internationales pour avoir accès au capital et à la technologie. La coopération est un impératif non

seulement dans le secteur, mais aussi entre les secteurs et avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales, et elle sera un grand thème à l'avenir.

- Innovation : il faut plus de recherche-développement pour trouver des projets, d'autant plus que le secteur se tourne vers des sources d'énergie non conventionnelles. Il y a eu un mouvement général vers les sources non conventionnelles d'approvisionnement en énergie, d'où la nécessité de modifier les capacités du secteur.
- Investissement : le secteur accuse un déficit de financement de 0,5 billion de dollars. Lorsque la crise économique sera passée, la demande augmentera et les prix pourraient s'envoler, ce qui serait fâcheux.
- Question primordiale : le secteur du pétrole et du gaz naturel est considéré par la jeune génération comme un secteur en déclin. Les jeunes diplômés cherchent du travail dans des entreprises socialement responsables. Le secteur doit mieux communiquer pour attirer des jeunes diplômés et corriger le déséquilibre entre les sexes.

Les membres du Conseil continuent de discuter de l'appui fourni par EDC dans le domaine des changements climatiques. Un membre fait remarquer qu'USEXIM a un mécanisme spécial pour appuyer le financement des technologies d'énergie renouvelable. EDC est encouragée à envisager un mécanisme semblable.

Eric Siegel fait remarquer qu'EDC collabore avec Technologies du développement durable Canada (TDDC) et cible les projets d'énergie renouvelable et les technologies environnementales par l'entremise de son Programme du capital-actions. Le Conseil encourage EDC à intégrer ces suggestions dans ses délibérations avec le Conseil d'administration d'EDC la prochaine fois qu'il sera question du Programme du capital-actions.

Les membres discutent ensuite du financement futur et de la nécessité d'investir dans les sources d'énergie renouvelables. On explique que les hausses des cours des produits de base faciliteront également le passage aux sources renouvelables. Selon les statistiques de la International Energy Agency (IEA), la composition actuelle de l'approvisionnement en énergie global est à peu près la suivante : combustibles fossiles (85 %), énergies renouvelables (8 %) et nucléaire (5-6 %). Il y aura quelques changements d'ici 20-25 ans. L'énergie renouvelable montera à 11 %, le pétrole et gaz naturel déclinera légèrement, le charbon et le gaz augmenteront et l'énergie nucléaire ne bougera pas.

Le Conseil estime que l'évolution de l'énergie éolienne est digne d'intérêt et il fait remarquer que la *US Energy Act* stimulera les investissements dans cette énergie. En outre, le secteur de la transmission, n'a pas innové comme il le devrait (par exemple, vers un « réseau intelligent »), en grande partie à cause d'une réglementation trop lourde.

D. Résultats de l'examen de la Politique environnementale et de la Directive en matière d'évaluation environnementale d'EDC

Deborah Berger, chef d'équipe, Services consultatifs environnementaux

EDC a établi une période de commentaires sur un document de discussion affiché sur son site Web pendant 112 jours. De plus, EDC a organisé des réunions directes avec de nombreuses parties intéressées dans quatre villes du Canada.

Les révisions proposées à la Politique environnementale d'EDC portaient principalement sur les aspects suivants :

- la rationalisation des normes d'analyse comparative
- la simplification du traitement des pays à revenu élevé de l'OCDE
- l'alignement des seuils des Approches communes de l'OCDE et des Principes de l'Équateur, dans la mesure du possible; et la non-application de la Directive en matière d'évaluation environnementale (ERD) d'EDC aux prêts généraux lorsqu'une portion du prêt est reliée à des projets
- la rédaction d'un énoncé sur les changements climatiques
- l'alignement de l'ERD afin de refléter les exigences des critères de performance de la Société financière internationale (IFC) et des Principes de l'Équateur en ce qui concerne l'investissement dans la collectivité.

Délibérations du Conseil et recommandations

Les membres du Conseil demandent une rétroaction sur la perception d'EDC de l'efficacité du processus virtuel par rapport aux réunions avec les parties intéressées. EDC confirme que le dialogue virtuel a constitué un moyen de communication important pour ceux qui ne pouvaient pas assister aux réunions, mais que les réunions directes avec les parties intéressées étaient essentielles.

Les membres du Conseil demandent des précisions sur la composition des parties intéressées et la répartition entre les clients et les organisations non gouvernementales (ONG), ainsi que sur la volonté de discuter ouvertement. EDC confirme que les réunions auxquelles participaient diverses parties intéressées ont bien fonctionné et que les participants se sont exprimés librement.

Depuis leur adoption en 2006, les critères de performance de l'IFC se sont révélés pertinents et très utilisés. EDC a été encouragée à les appliquer de manière généralisée dans toutes ses catégories de produits, aussi bien le financement, que le capital-actions ou le financement de projets.

Même si le critère de performance touchant l'investissement dans la collectivité est encore problématique dans certains pays ou régions, comme le Moyen-Orient, on estime qu'EDC devrait s'efforcer d'uniformiser ses approches et appliquer les mêmes principes de base. Par exemple, EDC devrait déterminer qui jouit du droit légitime de participer à l'investissement dans la collectivité et de profiter d'un projet donné. Suit une discussion au cours de laquelle on fait remarquer que l'IFC n'a pas été confrontée à des situations semblables parce qu'elle

n'appuie pas des projets dans des économies avancées comme celles du Moyen-Orient. L'Institut international du développement durable, par l'entremise d'un contact du Conseil d'administration, pourrait peut-être aider EDC à comprendre le contexte communautaire au Moyen-Orient.

Le Conseil est conscient qu'EDC a pris l'engagement de communiquer les situations où les projets appuyés par la Société ne respectent pas les normes internationales. En outre, les membres comprennent que les parties intéressées veulent encore comprendre comment EDC détermine quelles normes sont vraiment respectées.

Le Conseil convient qu'EDC devrait être incitée à appliquer exclusivement les critères de performance de l'IFC et à limiter les renvois aux Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale. EDC reconnaît qu'il serait difficile d'appliquer les dispositions relatives à la réinstallation vu que, dans les projets du secteur public, il incombe au gouvernement du pays hôte d'appliquer les critères de performance. Le même problème pourrait se poser dans le cas des critères de performance relatifs au travail.

En ce qui concerne le principe qu'EDC veut éviter de donner l'impression de choisir les normes qui font son affaire, le Conseil encourage EDC à utiliser les critères de performance de l'IFC comme principal point de comparaison, mais à appliquer les Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale lorsque des éléments des critères de performance de l'IFC ne peuvent pas s'appliquer aux gouvernements.

En ce qui concerne la question de savoir si EDC devrait adopter ou non le principe de la *consultation libre, préalable et informée* et le fait que les critères de performance de l'IFC vont plus loin et exigent un engagement envers un *large soutien au sein des communautés affectées*, le Conseil fait observer que c'est une chose de mesurer quantitativement les consultations, mais tout à fait autre chose d'évaluer la réaction qualitative de la collectivité visée par le projet.

Les membres discutent pendant un certain temps du fait que les entreprises doivent maintenant respecter une myriade de normes. Ils se demandent si EDC crée des normes beaucoup plus élevées que celles qui existent déjà au Canada. On s'attend à ce que les entreprises canadiennes actives à l'étranger aillent plus loin que ce qui est exigé des entreprises nationales actives au Canada. Il faut des recherches pour évaluer les incidences réelles de ces normes dans les communautés.

La discussion porte ensuite sur la question de savoir si EDC appliquera ces normes à ses prêts généraux. Les membres sont informés que cela a été envisagé, mais qu'il a été décidé de ne pas le faire. L'ERD exige qu'EDC applique les normes si le produit de son prêt sert largement à financer un projet. Dans ce cas, EDC effectue un examen environnemental supplémentaire. Un membre du Conseil fait observer qu'EDC pourrait ne pas être concurrentielle si les autres banques n'adoptent pas des pratiques semblables. Les institutions financières qui ont adhéré aux Principes de l'Équateur ont créé un groupe de travail afin d'élaborer une note d'orientation et un projet-pilote.

Les membres du Conseil demandent des éclaircissements sur le processus adopté par EDC en cas de non-conformité aux normes après qu'un prêt a été accordé. Les équipes de la Gestion des actifs et des Services consultatifs environnementaux surveillent constamment les

engagements. En cas de non-conformité, elles examineraient le problème afin de déterminer s'il y a manquement aux engagements. La pratique normale consiste à collaborer avec l'entreprise pour rétablir la conformité. EDC peut retenir des versements de prêts jusqu'à ce que le projet soit plus conforme aux conditions établies dans les documents de prêt.

Les membres du Conseil s'interrogent sur les raisons pour lesquelles tous les pays de l'OCDE ne sont pas exonérés de l'examen environnemental des projets comme les pays du G7. Même si de nombreux pays de l'OCDE ont une saine réglementation environnementale, ce groupe de pays est beaucoup plus vaste. EDC devrait effectuer une analyse approfondie pour pouvoir confirmer dans quelle mesure la réglementation est appliquée dans les pays hôtes. Les membres du Conseil conviennent que l'approche prudente consiste à ne pas accorder cette exception.

Divulgence d'information environnementale

Yolanda Banks, conseillère principale, RSE

Les propositions d'EDC au sujet de la divulgation d'information environnementale comprennent :

- amélioration de l'accès à la documentation de nature environnementale et sociale en utilisant davantage les évaluations des incidences environnementales (EIE) affichées sur Internet
- élaboration d'un projet-pilote pour améliorer la communication d'information relative aux projets de catégorie A; le projet-pilote produirait un résumé de l'examen du projet afin de justifier le classement du projet et de répondre aux exigences en matière de surveillance et d'atténuation
- divulgation d'information relative aux projets rejetés
- divulgation de renseignements relatifs aux changements climatiques dans le cas des projets de catégorie A
- modification de la Politique de divulgation d'EDC afin de refléter les exigences de l'OCDE en matière de rapports.

Délibérations du Conseil et recommandations

Les membres du Conseil demandent pourquoi EDC a choisi le terme « demander » plutôt que « exiger » dans le cas de la divulgation d'information environnementale. EDC fait une distinction par rapport à ce qui est « exigé » en vertu des obligations telles que l'ERD et les ententes internationales, p. ex. les Approches communes de l'OCDE. D'autres renseignements prévus par sa politique sont « exigés ». EDC est incitée à employer le terme « exiger » dans la mesure du possible.

Les membres font remarquer que la divulgation et la transparence sont essentielles, étant donné que les situations varient et qu'EDC doit garder sa souplesse. Un membre du Conseil fait remarquer que la prudence est de rigueur au sujet de la transparence, car EDC devrait être en mesure d'exercer un certain pouvoir discrétionnaire et ne pas se placer en situation

désavantageuse tant qu'une approche commune n'est pas élaborée par les institutions financières ayant adopté les Principes de l'Équateur.

Les membres du Conseil demandent ce qui arriverait si un client refusait de consentir à la divulgation du « Résumé de l'examen du projet » proposé. Ils font observer qu'un projet-pilote sur ce mécanisme de divulgation constitue une bonne façon de tester le processus.

Le Conseil convient que l'accent sur le processus et les motifs du rejet des transactions constitueraient une approche raisonnable pour divulguer de l'information sur les projets qu'EDC n'appuie pas, notamment pour des raisons environnementales. EDC est consciente de l'incidence commerciale négative que pourrait avoir la divulgation de ce type d'information si elle permettait d'identifier l'entreprise en cause.

EDC clarifie ses pratiques de surveillance : recours à des consultants indépendants pour les transactions relatives au financement de projets; recours aux ressources internes pour surveiller les autres projets et quelques grands projets.

La divulgation d'information relative aux changements climatiques était une proposition d'EDC visant à collecter des données sur les émissions de gaz à effet de serre d'après l'information que les clients produisent déjà pour les projets de catégorie A. Les membres du Conseil examinent les implications d'une « demande » d'EDC pour cette information. Ce type de divulgation est déjà dans l'air. EDC est encouragée à renforcer sa proposition de divulgation de cette information. On fait remarquer également qu'EDC devrait bien gérer sa propre empreinte environnementale si elle veut être en position de force pour demander/exiger cette information de ces clients. EDC fait observer qu'elle mesure et divulgue publiquement des données sur son empreinte. En 2010, EDC compensera ses émissions relatives aux déplacements, en plus d'encourager le personnel à se réunir par d'autres moyens que les déplacements.

E. Le contexte économique : « Vers une reprise »

Peter Hall, économiste en chef

Les prévisions économiques d'EDC visent à donner aux clients d'EDC un portrait de l'économie. L'économie évolue à peu près comme prévu. Le terme « reprise » est éculé et ne décrit pas correctement la situation économique actuelle. « Vers une reprise » caractérise mieux la situation actuelle. Les prévisions vont dans un sens ou dans l'autre d'un mois à l'autre et elles oscillent entre l'optimisme et le pessimisme.

Pourquoi la conjoncture économique est-elle aussi « agitée »? Une masse colossale de mesures expansionnistes s'est concentrée sur le marché depuis huit à douze mois. La stimulation monétaire a ajouté de 15 à 17 % au PIB de la Chine. Ces mesures influent sur les indicateurs économiques mondiaux : cours des monnaies, prix des produits de base, etc., et ont pour effet de créer cette « agitation » dans l'économie mondiale.

Comment la planète se remettra-t-elle sur la voie d'une reprise durable? L'offre excédentaire sur le marché du logement durera probablement au moins jusqu'à la fin de la première moitié de 2010, après quoi un cycle de croissance démarrera. Le premier obstacle est le fait

que les marchés financiers sont encore instables et que le chômage est élevé. Les défauts de paiement atteindront probablement un sommet au premier ou au deuxième trimestre de 2010.

Le deuxième obstacle est l'inflation. Une flambée des cours de l'or pourrait provoquer un resserrement inopportun de la politique monétaire. L'indice des prix à la consommation pourrait s'envoler et les taux d'intérêt pourraient monter.

Le troisième obstacle est le protectionnisme, toujours un risque en période de crise économique. Enfin, le quatrième obstacle est la vigueur persistante du dollar canadien, toujours néfaste pour les exportations canadiennes, et qui pourrait empêcher le Canada de se préparer à la reprise mondiale. Un taux de change de 0,86 CAD est prévu en 2010.

Il y a de nombreuses raisons d'être optimistes : la vigueur des institutions financières, la situation budgétaire relativement bonne du Canada, la diversification de l'économie canadienne et nos infrastructures. Tous ces facteurs nous ont préparés pour la croissance et nous pouvons nous attendre à une situation positive en 2011.

Délibérations du Conseil et recommandations

Durant la période de questions, Peter Hall apporte les précisions suivantes. Les taux d'intérêt vont probablement monter à 4 % d'ici 2012. La demande de consommation est plus faible par habitant, mais elle augmente d'une année sur l'autre. Lorsque la reprise s'enracinera et que les marchés boursiers se redresseront, les consommateurs se sentiront plus à l'aise globalement et recommenceront à dépenser. L'endettement des consommateurs est réduit par un important désendettement, et c'est le secteur public qui s'endette. La tendance des consommateurs à emprunter sur leur avoir propre foncier afin de profiter des bas taux d'intérêt pourrait être dangereuse et provoquer une autre crise hypothécaire lorsque les taux d'intérêt monteront.

La discussion porte ensuite sur la situation en Europe, qui est beaucoup plus problématique. L'Europe a des problèmes cycliques et structurels, p. ex. la structure du marché du travail. La crise économique a étouffé la consommation et accentué l'investissement pour l'investissement. L'Europe est donc devenue plus tributaire du commerce pour assurer sa croissance, et une appréciation de l'euro est malvenue actuellement. La situation est semblable, mais plus extrême, au Japon, où le yen s'apprécie. Le Canada devrait être avantagé par rapport à d'autres marchés au cours des deux prochaines années.

Le renminbi chinois ne flottera probablement pas. Pendant une récession, le gouvernement chinois ne permettra sans doute que de légères fluctuations de la monnaie. Son dilemme est qu'il a peu de leviers pour stimuler l'activité économique.

F. Le point sur les priorités de la RSE à EDC : y compris les résultats du témoignage devant un Comité parlementaire sur le projet de loi d'initiative parlementaire C-300; la sensibilisation des parties intéressées

Jim McArdle, premier vice-président, Services juridiques, et secrétaire

EDC a achevé plus tôt cette année son examen de la stratégie à l'égard de la RSE, et les cadres supérieurs ont approuvé trois priorités à moyen terme : droits de la personne, transparence et changements climatiques.

EDC a été ravie de parrainer la consultation d'experts des Nations Unies organisée par la faculté de droit Osgoode Hall à l'intention du représentant spécial des Nations Unies chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, John Ruggie, et de participer activement à ces travaux. M. Ruggie a présenté son cadre « Protéger, respecter et remédier » comme un moyen de comprendre les rôles respectifs de l'État, des entreprises et de la société civile en matière de droits de la personne. L'atelier a examiné comment le droit des sociétés peut être modifié pour intégrer davantage la RSE. L'activité de l'Osgoode Hall et une autre activité de RSE ont permis de travailler plus directement avec M. Ruggie.

Depuis la dernière réunion du Conseil, la haute direction d'EDC a assisté à un exposé sur le cadre d'EDC en matière de droits de la personne. Le défi reste entier : comment faire connaître ce cadre au public.

Le témoignage d'EDC devant le comité parlementaire chargé d'étudier le projet de loi C-300, *Loi sur la responsabilisation des sociétés à l'égard de leurs activités minières, pétrolières ou gazières dans les pays en développement*, a donné à la Société la possibilité d'exprimer sa position sur le sujet. EDC appuie l'esprit du projet de loi, mais trouve que sa mise en œuvre serait problématique et pourrait limiter la capacité de la Société de travailler avec des sociétés minières. Par exemple, si le projet de loi C-300 était adopté, EDC ne pourrait pas travailler avec les sociétés pour qu'elles améliorent leur connaissance et leur application des dispositions relatives aux droits de la personne.

Jim McArdle indique également qu'il a pu prendre la parole devant des parties intéressées au sujet de la RSE, p. ex. le National Management Forum, une rencontre des administrateurs des écoles de commerce organisée par l'*École des hautes études commerciales*, et devant divers auditoires au Brésil. Il fait observer qu'au Brésil, le public est très au courant de la RSE que et les grandes sociétés ont adopté les concepts de la RSE, mais que ce ne semble pas être le cas dans les industries intermédiaires.

Délibérations du Conseil et recommandations

Les membres du Conseil soulèvent quelques anomalies dans le projet de loi C-300 : comment légiférer sur le bien public? Une telle conduite s'obtient davantage par l'établissement de lignes directrices. De plus, comme il s'agit d'un projet de loi de l'opposition, le projet de loi C-300 ne peut pas contenir de dispositions budgétaires et manque donc de moyens par rapport aux objectifs visés.

G. Programme *Au-delà des exportations* d'EDC-CARE

Ruth Fothergill, chef, Responsabilités des entreprises

Marie-Ève Varin-Lacasse, directrice, Services des prêts (Produits diversifiés)

Tim Steed, analyste principal des systèmes de gestion, Systèmes d'affaires & développement (Finances)

Le Conseil assiste à un exposé sur le Partenariat EDC-CARE Canada, *Au-delà des exportations*, et sur les suites données à la recommandation faite par le Conseil en 2008 à EDC de corriger ses priorités et développer un volet international de l'investissement dans la collectivité sur les marchés émergents. Après l'aperçu de Ruth Fothergill, les deux volontaires d'EDC décrivent leur expérience et les résultats de leur travail dans des projets de microfinancement au Pérou de mai à août.

Délibérations du Conseil et recommandations

Le Conseil demande si l'encadrement en affaires fourni par les volontaires d'EDC est viable et peut être imité. On répond qu'effectivement, ces efforts sont viables. Les volontaires s'attendent à ce que CARE s'appuie sur l'assistance technique fournie et intègre les nouvelles approches dans ses propres modèles d'encadrement. De plus, l'effort peut être imité puisque CARE peut appliquer le modèle dans n'importe quelle initiative d'encadrement en microfinancement et en affaires.

En réponse à une question du Conseil, les volontaires décrivent également les liens entre les institutions financières locales et les initiatives de microfinancement de CARE dans la région de Huaraz au Pérou.

H. Dernières observations, récapitulation et conclusions

Maureen O'Neil, présidente du Conseil consultatif sur la RSE

La présidente du Conseil récapitule la réunion, puis remercie et félicite EDC pour cette séance très instructive et encourageante, y compris la possibilité d'entendre un spécialiste des changements climatiques et l'occasion spéciale d'entendre directement les volontaires d'EDC ayant participé au programme *Au-delà des exportations*.

Il est convenu que les dates proposées pour les réunions en 2010 seront fixées et communiquées bientôt aux membres du Conseil.